

RAPPORT ET AVIS N° 2003-04
PREPARES PAR M. CLAUDE MICHEL
AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONTRIBUTION DU CESR A LA
PREPARATION D'UN PLAN REGIONAL
D'ACTION POUR L'EMPLOI ET LA
CREATION D'ENTREPRISES

Claude MICHEL
16 avril 2003

SOMMAIRE

I - AVANT-PROPOS	3
II - LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE	3
1- L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE.....	4
2- LES ENTREPRISES FRANCILIENNES.....	6
3- LA FORMATION.....	6
4- LA REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE DIPLOME OBTENU.....	7
III- EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE FRANCILIENNE.....	8
1- L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN ILE-DE-FRANCE.....	8
2- L'EMPLOI ET LE CHOMAGE EN ILE-DE-FRANCE	9
IV- LES RESPONSABILITES REGIONALES EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11
V- OUVERTURE DE QUELQUES PISTES DE REFLEXION.....	12
Evaluer, Optimiser, Informer	
1- FORMATION - INSERTION - PROJET PROFESSIONNEL	13
<i>1.1. Connaître pour agir.....</i>	<i>14</i>
<i>1.2. Un plan régional souple et réactif.....</i>	<i>15</i>
<i>1.3. Le plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation</i>	<i>16</i>
<i>1.4. Les idées forces.....</i>	<i>18</i>
2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET RECOMPOSITION DU TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	19
<i>2.1. Construire une véritable culture d'anticipation et d'appropriation du changement</i>	<i>20</i>
<i>2.2. Pour un développement durable indissociable de l'aménagement de l'espace</i>	<i>21</i>
<i>2.3. Les idées forces.....</i>	<i>23</i>
3 - ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES FRANCILIENS.....	28
<i>3.1. Une approche stratégique du développement, partagée par l'ensemble des acteurs</i>	<i>28</i>
<i>3.2. Les axes majeurs d'un redéploiement des activités sur les territoires en vue d'un développement équilibré</i>	<i>29</i>
<i>3.3. Les conditions de la réussite d'une stratégie de développement partagée</i>	<i>30</i>
CONCLUSION.....	31
ANNEXES.....	32
ANNEXE I : Saisine de l'Exécutif.....	33
ANNEXE II : Dispositions législatives et dispositifs régionaux (développement économique).....	41
ANNEXE III : Explication de quelques propositions.....	48

I - AVANT-PROPOS

Au cours de la session du Conseil régional du vendredi 28 mars, Monsieur Daniel Brunel, Vice-Président chargé de l'emploi, de la politique industrielle, de la formation professionnelle et de la jeunesse a présenté, au nom de l'Exécutif, une communication sur la préparation d'un plan régional d'action pour l'emploi et la création d'entreprises qui sera débattu en séance du Conseil régional le mardi 6 mai 2003 (et non le 24 avril comme initialement prévu).

Dans le cadre de cette préparation, le Président du Conseil régional, par lettre du 18 mars (cf annexe 1) a sollicité l'avis du CESR sur cette question.

Dans les délais impartis, la Commission de l'emploi et du développement économique, après avoir auditionné M. le vice-président Daniel Brunel, a élaboré, sur la base des contributions de ses membres et des travaux antérieurs du CESR, le présent rapport qui, sans prétendre à l'exhaustivité, présente différentes pistes à explorer pour favoriser l'emploi et le développement économique en Ile-de-France.

II - LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE

Il convient de rappeler brièvement les caractéristiques essentielles de l'économie de l'Ile-de-France, région capitale et l'une des plus importantes métropoles mondiales avec 11 millions d'habitants et 5,1 millions d'emplois.

Centre politique et administratif de la France, elle en est également le principal centre de décision économique puisqu'elle attire 38 % des sièges sociaux implantés sur le territoire national.

Sa valeur ajoutée représente 28 % de la richesse nationale. Son produit intérieur brut par habitant est parmi les plus élevés de l'Union européenne.

Premier bassin d'emploi européen, la région offre une main d'œuvre hautement qualifiée puisqu'elle accueille 34 % des cadres supérieurs, 42 % du personnel de recherche et 30 % des établissements d'enseignement supérieur français, dont les établissements les plus prestigieux. Elle est la première région européenne pour la science et la technologie.

Ce tableau idyllique cache cependant de redoutables disparités entre les 8 départements de la région.

1- L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

La population active occupée francilienne compte de 5,1 millions de personnes sur un total France métropolitaine de 23,7 millions. Elle est composée de 52,5 % d'hommes et de 47,5 % de femmes.

Activités	STRUCTURE DE L'EMPLOI SALARIE	
	Ile-de-France	Autres régions (métropole)
Agriculture	0,02 %	0,08 %
Industrie	15,50 %	27,55 %
Construction	5,88 %	6,59 %
Tertiaire	78,60 %	63,78 %

Source : Données brutes GARP 2001

Traitement CESR

L'économie francilienne se caractérise par la prédominance très nette du secteur tertiaire (administration, services marchands, établissements financiers à vocation internationale...) et en particulier des services aux entreprises.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE			
Secteur d'activité	Mars 2001	Mars 2000	Evolution
Agriculture	18 000	24 500	- 26,5 %
Industrie	661 000	686 300	- 3,7 %
Construction	254 000	257 000	- 1,3 %
Tertiaire	4 182 300	4 080 400	+ 2,5 %
Total	5 115 300	5 048 200	+ 1,33 %

Source : INSEE 2001

Traitement CESR

Néanmoins, il semble que nous ne soyons pas loin de l'apogée du développement du tertiaire marchand qui jusqu'à présent a compensé les pertes d'emplois des autres secteurs de l'économie.

Après cette période de fort développement devrait venir le temps de la consolidation et peut-être de la rationalisation (banques, assurances et services en général...).

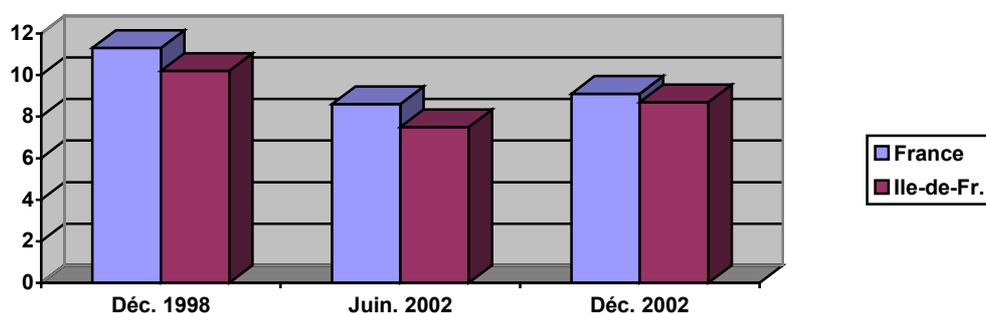
La situation de l'emploi risque alors de s'aggraver. A plusieurs occasions, le Conseil économique et social régional a évoqué cette tertiairisation à outrance qui risquait de déséquilibrer les structures sociales ; ce qui s'avère tout à fait vrai, par exemple, dans le département de Seine-Saint-Denis où l'implantation industrielle était la plus forte, d'où le taux de chômage actuel.

Existe-t-il une perspective de réindustrialisation de l'Ile-de-France ?

Ce serait déjà remarquable si l'hémorragie de ces emplois pouvait être stoppée.

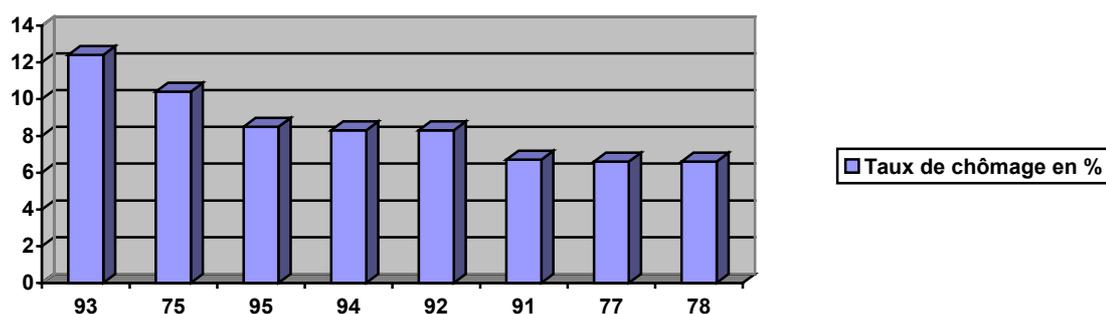
Il faut rétablir une structure économique équilibrée et cesser de dépendre uniquement du développement du tertiaire car l'ensemble des actifs de la région n'a pas pour vocation de travailler uniquement dans ce secteur.

Taux de chômage comparés France – Ile-de-France (en %) :



Source : INSEE 2003

Taux de chômage par département francilien en janvier 2003(en %) :



Source : INSEE 2003.

2- LES ENTREPRISES FRANCILIENNES

La France compte environ 2,4 millions d'établissements

Nombre d'établissements selon la taille		
Grandes entreprises + 500 salariés	2 150	} 1,2 %
PME (50 à 499 salariés)	27 260	
PME/TPE (10 à 49 salariés)	150 390	6,2 %
TPE (1 à 9 salariés)	908 950	37,6 %
TPE (0 salariés)	1 392 200	55 %

Source : INSEE 2002.

Le tissu économique francilien est composé de 710 000 établissements dont 54 % sont sans salariés. Les quelques 500 établissements de plus de 500 salariés emploient environ 30 % des effectifs salariés régionaux. Ce qui signifie également que 70 % des salariés franciliens travaillent dans les PME, les PME/TPE et les TPE.

On constate que, pour des raisons sans doute médiatiques, l'attention de l'opinion publique est surtout portée sur les grandes entreprises et leurs plans sociaux, en oubliant trop souvent les conséquences sur les sous-traitants et le tissu économique local.

Les PME/TPE et les TPE qui correspondent maintenant à ce que l'on pourrait désigner comme « économie de proximité » constituent de véritables « réservoirs » d'emplois ; certaines cherchent désespérément du personnel. Il convient donc d'être particulièrement attentif à ces entreprises qui constituent le tissu économique de base de la région.

3- LA FORMATION

Le niveau de formation en Ile-de-France est élevé et, dans l'ensemble, performant.

En 2001, 47 % des jeunes franciliens âgés de 15 à 29 ans se trouvaient dans des filières scolaires, professionnelles et universitaires, contre 40,3 % en province. La proportion des jeunes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat atteint 27,3 % contre 18,5 % en province, alors qu'en même temps 16 % des jeunes franciliens quittaient le système éducatif sans qualification. Là encore, on constate des disparités selon les départements.

4- LA REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE DIPLOME OBTENU

La population active francilienne se différencie assez nettement de la population active des autres régions françaises. En effet les personnes ayant obtenu un diplôme supérieur à Bac +2 sont proportionnellement deux fois plus nombreuses en Ile-de-France qu'en province. Néanmoins la proportion de personnes actives n'ayant aucun diplôme est sensiblement la même.

Tableau comparatif de la répartition de la population active Ile-de-France/Province selon le diplôme obtenu (en %) :

Diplôme obtenu en % :	Province	Ile-de-France
Diplôme supérieur à Bac + 2	9	19
Bac + 2	11	13
Bac ou brevet professionnel	13	14
CAP, BEP	31	21
Brevet des collèges ou BEPC seul	7	7
Aucun diplôme ou CEP	26	24
En contrat d'apprentissage ou de qualification	3	2
Total	100	100

Source : INSEE, Enquêtes emplois, 2001¹.

Traitement CESR.

¹ Les chiffres inscrits dans le tableau sont les chiffres définitifs de l'année 1999, arrondis à l'unité la plus proche.

III- EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE FRANCILIENNE

(Extrait de la « Communication semestrielle du CESR sur l'emploi et la conjoncture en Ile-de-France » présentée par Bruno Robine. A paraître le 24 avril 2003.)

1- L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN ILE-DE-FRANCE

L'activité en Ile-de-France stagne depuis le début de l'année 2002 et le tassement de la croissance s'est intensifié au cours du deuxième semestre. Celui-ci se répercute sur l'ensemble des secteurs de la région et influe négativement sur les créations d'entreprises.

Alors que l'activité économique dans l'industrie avait montré des signes de reprise au début de l'année 2002, ceux-ci ne se confirment pas. La production industrielle francilienne stagne depuis le début du second semestre. Si le niveau des stocks dans l'industrie francilienne diminue en fin d'année, les carnets de commande sont bas et le resteront au premier semestre 2003, selon les intentions de commande. Cette baisse de l'activité dans l'industrie a eu des répercussions négatives sur les services aux entreprises dont le chiffre d'affaires a diminué sur l'ensemble de l'année 2002.

Si les effets des attentats du 11 septembre 2001 se sont estompés dès le début de l'année 2002, avec 11 800 nouvelles créations environ par trimestre, ce chiffre est en baisse sur l'ensemble de l'année 2002 par rapport à 2001, en particulier dans l'industrie où les créations se sont pourtant accélérées au cours du dernier trimestre 2002. La hausse des créations dans la construction au troisième trimestre 2002 ne s'est pas confirmée et le second semestre se solde par une stagnation du nombre de nouvelles entreprises. Toutefois, les créations d'entreprises restent dynamiques dans les secteurs du « commerce et de la réparation » et dans celui des « hôtels, cafés, restaurants », où la reprise amorcée au début d'année 2002 se poursuit au second semestre. Les secteurs des « transports » et de « l'immobilier » sont également très dynamiques mais leur part dans l'ensemble des créations d'entreprises reste faible. Les défaillances d'entreprises signalées dans le précédent rapport se sont accélérées au cours du deuxième semestre et augmentent ainsi de 27 % en 2002 par rapport à l'année précédente.

Les échanges extérieurs de la région subissent également les conséquences négatives du ralentissement économique et poursuivent au deuxième semestre 2002 un recul amorcé en début d'année. L'Ile-de-France exporte et importe la majorité de ses biens et services avec l'Union Européenne et les Etats-Unis. Le tassement de la consommation dans ces deux zones, conjugué à l'appréciation de l'euro face au dollar, entraîne ainsi un ralentissement des exportations de la région.

Les perspectives de reprise de la croissance économique en France et dans la région sont ainsi repoussées au delà de 2003. En effet, le moral des ménages faiblit sous l'influence conjointe de la crise internationale et de la montée du chômage, et les perspectives de croissance sont revues à la baisse. Les incertitudes des ménages français pourraient aboutir à une baisse de la consommation privée d'autant plus handicapante que les entreprises sont déjà touchées par le manque de visibilité dû au ralentissement économique.

2- L'EMPLOI ET LE CHOMAGE EN ILE-DE-FRANCE

Si l'Ile-de-France est restée une région longtemps épargnée par l'augmentation du taux de chômage français, elle rattrape ce « retard » au cours du second semestre 2002 et termine l'année avec un taux de chômage de 8,7 %, contre 8,4 % à la fin du premier semestre. La région comptait en décembre 2002 plus de 500 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1¹, ce qui représente un accroissement de 15 % par rapport à l'année précédente, alors que ce taux de croissance est de 5% sur l'ensemble du territoire national ;

Les départements les plus touchés par cette hausse du nombre de demandeurs d'emploi sont l'Essonne, les Hauts-de-Seine et Paris qui enregistrent des augmentations de respectivement 21,6%, 18% et 17,4%. Les jeunes de moins de 25 ans sont la catégorie qui subit le plus durement ces évolutions avec une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi de 22,5% sur l'ensemble de l'année. Les jeunes hommes sont plus particulièrement touchés, l'emploi des femmes étant globalement plus résistant en Ile-de-France sur l'année 2002, comme pour l'ensemble de la France². Il semble que les secteurs qui réduisent le plus significativement leurs effectifs soient l'industrie et la construction, deux types de métiers traditionnellement occupés par des hommes.

Au sein des différentes catégories socio-professionnelles, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi chez les cadres est particulièrement forte avec + 31,7 % sur l'ensemble de l'année 2002. Les embauches de cadres et d'ingénieurs se tassent, en particulier chez les jeunes de moins de 26 ans, catégorie pour laquelle le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 51,4 % (soit 3 466 demandeurs d'emploi cadres de moins de 26 ans en janvier 2003). Cette situation ne devrait pas s'améliorer en 2003 par rapport à l'année 2002. Cette évolution semble être la conséquence de la structure spécifique de l'économie de la région.

¹ Personne immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

² Même si le taux de chômage des femmes reste significativement plus élevé que celui des hommes en Ile-de-France.

Tandis que le nombre de demandeurs d'emploi augmente globalement dans la région, les offres d'emploi baissent également sur le deuxième semestre 2002, malgré une période propice à l'embauche durant les mois de rentrée (septembre et octobre). Paris est le département francilien le plus concerné par cette baisse du dépôt d'offres.

Les baisses d'offres relevées par l'ANPE concernent essentiellement les emplois qualifiés, à savoir les cadres, les ouvriers qualifiés et les techniciens-agents de maîtrise. L'industrie est le secteur le plus touché par ces évolutions, alors que le recrutement dans les services non marchands reste stable. Par ailleurs la restauration et les métiers de la santé, de l'hôtellerie, de la banque et de l'assurance connaissent des difficultés de recrutement.

Le marché du travail francilien ne devrait pas voir d'embellie au premier semestre 2003, son évolution étant liée à l'amélioration de l'activité économique. Selon l'enquête du GARP (Enquête BMO 2003- GARP-Assedic), la proportion des établissements envisageant de recruter au cours de l'année 2003 baisse significativement dans la région. Cette diminution affecte toutes les catégories d'établissements dans toutes les activités économiques, elle apparaît cependant plus modeste dans la construction.

IV- LES RESPONSABILITES REGIONALES EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avant d'envisager les moyens d'intervention de la Région en matière de formation professionnelle et de développement économique, il convient de rappeler succinctement les principes qui encadrent son action.

Ainsi la politique de l'emploi reste du ressort et de la responsabilité de l'Etat. C'est lui qui en fixe les orientations, les objectifs et qui détermine l'enveloppe de crédits pouvant être accordée. En la matière le rôle de l'Etat est donc central, incontournable (fiscalité, charges, code du travail...).

Néanmoins les collectivités locales peuvent, dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues, concourir à la mise en œuvre des politiques nationales par des dispositifs spécifiques d'accompagnement. (Cf. dispositifs des emplois jeunes aidés par l'Etat et les collectivités locales).

Quant au développement économique, s'il est largement conditionné par la confiance des entreprises et des consommateurs, les pouvoirs publics ont la possibilité (et la responsabilité) de créer les conditions favorables à la croissance grâce à un ensemble de mesures incitatives.

Ainsi l'Etat peut user, entre autres, de ses pouvoirs en matière de politique fiscale. De plus, dans le cadre de la décentralisation et de l'extension corrélative des pouvoirs dévolus aux collectivités locales, la Région est vouée à jouer le rôle de chef de file en matière de formation professionnelle et de développement économique.

Ces compétences accordées à la Région sont mises en œuvre à travers plusieurs leviers dont la politique d'aménagement du territoire et la formation, ainsi que par l'intermédiaire des aides directes et indirectes telles qu'autorisées par l'Union européenne.(cf. annexe 2).

Grâce à ces mesures, la Région joue donc un rôle majeur sur l'environnement des entreprises.

Pour mettre en œuvre sa politique de développement économique, la Région dispose d'un ensemble de moyens d'action qui sont :

- le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ;
- le Schéma régional des formations ;
- le Contrat de plan Etat-Région ;
- un ensemble de mesures d'intervention financière destinées à financer des actions concernant l'immobilier d'entreprises, les centres de formation, les équipements, les aides directes...

Le rôle de la Région est donc voué à s'accroître du fait de l'extension des compétences régionales, mais ceci reste étroitement encadré par l'Etat, qui dispose de larges compétences en matière de politique de l'emploi, et par l'Union européenne qui veille au respect des règles de la concurrence.

V- OUVERTURE DE QUELQUES PISTES DE REFLEXION

La région Ile-de-France, région capitale, n'est pas en concurrence avec les autres régions françaises mais avec les grandes métropoles mondiales et particulièrement les européennes comme Londres et Berlin.

Le développement de la région capitale sert de locomotive aux autres régions françaises en matière d'emploi, de formation et de croissance économique.

Pour l'instant, il s'agit pour l'Ile-de-France de stopper la hausse du chômage puis de renverser la situation à court terme en utilisant l'ensemble des moyens d'intervention dont elle dispose.

Pour les raisons explicitées précédemment, notre champ de réflexion porte essentiellement sur les PME et les TPE.

Enfin, si la plupart des pistes proposées suppose effectivement un soutien de la Région et son financement, nous croyons que l'autorité politique et morale de la Région peut permettre de dénouer des crises et promouvoir des idées nouvelles tant auprès de l'administration que des chefs d'entreprises, des partenaires sociaux, des associations et des Franciliens.

Les pistes de réflexion, issues des avis antérieurs du CESR et des travaux actuels de la Commission de l'emploi et du développement économique, ne sont pas exhaustives ni listées par ordre de priorité. Elles concernent : l'évaluation, la formation, le développement économique et l'aménagement du territoire.

EVALUER, OPTIMISER, INFORMER

Au fil du temps, le Conseil régional a mis en place un ensemble de dispositifs en faveur de l'emploi, du développement économique et de la formation.

Avant de supprimer ou de créer de nouvelles mesures, il conviendrait d'évaluer le bon fonctionnement du système actuel, pour, si nécessaire, le simplifier et l'adapter en développant les mesures les plus efficaces et en évitant le saupoudrage. Pour l'avenir, cette évaluation devra devenir permanente.

Dans le même esprit, et pour les mesures évaluées comme les plus efficaces, il faudra en assurer la mise en œuvre par une politique active de communication en direction des publics cibles et des porteurs potentiels de projet, en mobilisant les réseaux publics, privés et associatifs oeuvrant dans ces domaines.

1- FORMATION - INSERTION - PROJET PROFESSIONNEL

Pour tout individu, la question de l'insertion est directement liée au projet personnel. Y apporter des réponses en termes de formation crée les conditions de son employabilité mais c'est aussi un facteur de développement économique et de cohésion sociale, si on répond à la fois aux besoins des entreprises et aux aspirations des jeunes et des salariés.

Au moins quatre principes semblent devoir fonder toute action régionale dans ce domaine :

- mieux comprendre le marché du travail et l'évolution des emplois et des qualifications ;
- mener une véritable politique d'information et d'orientation en direction des jeunes mais aussi des adultes (notamment en reconversion) ;
- simplifier et clarifier les dispositifs de formation professionnelle initiale et continue afin de les rendre plus performants et plus accessibles aux publics concernés ;
- évaluer et contrôler le dispositif, sur les plans financier et pédagogique.

Cela paraît encore plus indispensable dans la situation actuelle. En effet, dans une économie marquée par les aléas de la conjoncture mais aussi par les mutations de l'outil productif, la question de l'ajustement de l'offre et de la demande d'emplois se pose de façon insistante.

La suppression de certains emplois, la diminution des effectifs d'un secteur ou encore l'entrée des jeunes sur le marché du travail viennent augmenter le nombre de demandeurs, jeunes et adultes, avec leurs attentes personnelles ou professionnelles. La création de nouveaux emplois comme l'existence d'emplois laissés vacants du fait des départs à la retraite (sans parler des changements d'activité) entraînent des recrutements et impliquent la recherche de personnes disposant des compétences nécessaires à la tenue des emplois offerts.

Les difficultés d'insertion ou de retour à l'emploi rencontrées par les personnes à la recherche d'un emploi d'un côté, les difficultés de recrutement exprimées par les entreprises de l'autre, rendent compte de l'écart qui existe entre le projet des personnes et les besoins en qualification des entreprises. Il existe une inadéquation entre l'offre et la demande de travail que les différents acteurs ont du mal à résoudre.

Ainsi il existe une carence notoire de candidatures dans beaucoup de métiers, particulièrement dans les métiers de bouche, de l'hôtellerie, de la restauration, de la santé et du bâtiment (qui souffrent d'un déficit d'image et où les conditions de travail sont souvent difficiles) ; 55 % des entreprises artisanales déclarent rencontrer de grosses difficultés, voire une totale impossibilité, pour recruter des jeunes.

1.1. Connaître pour agir

Depuis la loi « démocratie de proximité » (février 2002), il est dans les missions de la Région d'élaborer un Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, élargissant à la formation continue les responsabilités de la Région en matière de formation professionnelle des jeunes.

Il s'agit, avec ce plan, d'avoir une approche prospective sur le volume et la nature des emplois qui seront à pourvoir à court et moyen termes.

Des travaux sont menés de façon discontinue, à l'occasion notamment de l'élaboration du Schéma des formations. Pour mémoire, 23 études sectorielles avaient été entreprises lors de l'élaboration du Schéma adopté en 1994 et quelques études de filières de formation ont été réalisées à l'occasion du schéma 2000.

De tels travaux apportent des éléments d'information mais sont insuffisants car il faut tout à la fois :

- avoir une connaissance locale des bassins d'emplois et de leurs besoins ;
- identifier les effets des mutations techniques et organisationnelles sur les qualifications ;
- apprécier la nature et le volume des embauches à venir, donc des besoins en main d'œuvre des entreprises franciliennes.

Plus encore, il faut anticiper, de façon à coordonner les dispositifs de formation professionnelle, mais aussi être réactif aux changements conjoncturels. Un dispositif d'observation et de suivi s'avère donc indispensable. La mise en place d'un tel outil a été prévue dans le cadre du Contrat de plan 2000-2006.

Le Schéma des formations 2000 présentait bien les missions d'un tel outil et en faisait l'une de ses priorités : « *qu'il soit un outil de veille permanente des évolutions économiques et sociales* » mais aussi « *qu'il puisse organiser la remontée des données territoriales et des diagnostics locaux* ». Et il concluait en précisant que « *la question des moyens et de la structure juridique la mieux adaptée pour l'OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) sera traitée au titre de la mise en œuvre du Contrat de plan* ». Il n'a toujours pas été mis en place, alors que le besoin s'en est fait cruellement sentir.

1.2. Un plan régional souple et réactif

Le législateur a confié aux Régions, en 1993, la responsabilité de construire un Plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes (PRDFPJ) auquel s'adjoignait un plan d'action de mise en œuvre de la politique d'information et d'orientation. Depuis peu, les Régions se doivent d'élaborer un Plan régional des formations professionnelles (jeunes et adultes) (PRDFP) mais aussi une politique d'information et d'orientation.

Par l'intermédiaire de ce Plan, il s'agit de répondre aux évolutions de l'appareil productif, en prenant compte la demande exprimée par les jeunes mais aussi par les adultes. Une demande qui s'inscrit à la fois dans le court terme et le moyen terme.

Le législateur, pour plus de lisibilité et de cohérence, a voulu intégrer, dans le PRDFPJ, la formation professionnelle des adultes, qu'il s'agisse de promotion sociale, d'adaptation des qualifications aux nouvelles exigences ou de reconversion des salariés. Si la Région peut avoir un rôle de coordonnateur, de chef de file, il serait contraire au principe de subsidiarité de remettre en cause les modalités actuelles de gestion de la formation continue par les partenaires sociaux. Ce Plan devra donc être élaboré en accord avec les instances paritaires et notamment avec l'ex-COREF (Comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi) devenu CCREF (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle), lieu de rencontre des diverses composantes économiques, sociales et institutionnelles régionales, qu'il convient de mettre en place dans les meilleurs délais.

Pour être approprié, le PRDFP se doit d'être souple et réactif. La façon dont fut construit le Schéma des formations 2000 est un exemple à suivre dans la mesure où il s'agit plus de définir les grandes orientations, de proposer un cadre de mise en œuvre, de créer les conditions de concrétisation des objectifs par ceux-là mêmes qui sont les mieux en mesure d'y parvenir.

Les préoccupations sont diverses, parfois divergentes, le plus souvent complémentaires. Le Plan doit répondre aux attentes:

- des entreprises, qui cherchent à mobiliser la créativité et l'expérience, en un mot l'intelligence du faire et de l'agir des salariés ;
- des personnes, qui recherchent leur développement personnel, une insertion ou un retour à l'emploi réussi et la validation de leurs acquis professionnels, donc de l'expérience accumulée.

Par ailleurs trois grandes tendances s'affirment :

- au regard de la diversité des publics, de la multiplicité des parcours, il s'agit de proposer des réponses de plus en plus individualisées (à l'instar du PARE mis en œuvre au niveau national) qui s'appuient sur le projet personnel et mettent, au centre de la construction du dispositif, la personne avec son histoire, son expérience, ses potentialités, ses attentes... ;
- la déclinaison des réponses, pour être en adéquation avec le réel, doit se faire de plus en plus au niveau local ; cette approche territoriale est à intégrer, notamment en amont, de façon à être à l'écoute des besoins et à pouvoir s'inscrire dans des projets locaux ;
- la demande économique est double : l'une, bien identifiable et pérenne, la plus importante, correspond à une demande de qualification structurelle qui prend plusieurs années pour être satisfaite (renouvellement de la population active - restructuration d'un secteur) l'autre, de plus en plus fréquente mais circonscrite à une branche d'activité, correspond à une rupture technologique difficilement prévisible car directement fonction de la vitesse de pénétration de celle-ci dans les entreprises ou correspondant à des circonstances externes au système économique.

La prise en compte de tous ces éléments conduit à retenir une logique de construction du PRDFP devant permettre :

- de collaborer dans la confiance et sur la base d'objectifs partagés, avec notamment une définition des moyens, de la place et du rôle de chacun, dans un partenariat durable ;
- d'intégrer la double demande de l'outil productif, tout en laissant place à l'innovation pédagogique propre à une individualisation ;
- d'identifier une offre, locale et/ou régionale, de formation initiale et continue, organisée géographiquement sous la forme de pôles de compétences.

1.3. Le plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation

La question de l'orientation des jeunes s'élargit au public adulte, pour prendre en compte la question de la réorientation / reconversion.

Elle s'insère naturellement dans les politiques de l'emploi mises en œuvre par l'Etat. Deux outils lui sont associés : le bilan de compétences et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). L'objectif est la construction d'un projet professionnel permettant des passerelles vers d'autres métiers. Aussi serait-il souhaitable que les acteurs concernés fassent mieux connaître ce dispositif.

La Région y a toute sa place, en tant qu'opérateur dans le cadre de son programme de formation continue mais aussi, au regard de ses compétences, en tant que coordonnateur des actions menées en direction des adultes par l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels. Des liens avec l'ANPE et l'AFPA existent déjà. Cette collaboration doit être développée dans le but de rendre plus structurés, plus lisibles et plus efficaces les services proposés aux différents publics.

Bien sûr, la question de l'orientation se pose aussi pour les jeunes, qu'il s'agisse de l'orientation dans le cadre du cursus scolaire, avec comme objectif la construction du projet personnel et professionnel du jeune, ou qu'il s'agisse de l'accueil des jeunes sortis du système éducatif.

Dans le premier cas, la mission est remplie par les enseignants dans les CIO (centre d'information et d'orientation), dans le deuxième cas, elle est de la responsabilité des missions locales et PAIO (point d'accueil d'orientation et d'information).

Quatre pistes de réflexion peuvent être proposées :

- prendre en compte les orientations et les transformations de l'économie régionale, comme les structures de notre organisation sociale, de façon à définir un programme d'information permettant à tous d'acquérir une perception plus claire des facteurs constitutifs de l'environnement économique et social dans lequel ils évoluent ;
- s'interroger sur le modèle de référence à partir duquel chaque individu se construit son projet personnel alors que, parallèlement à la mutation économique en cours, les métiers se transforment, évoluent, meurent et que la fluidité des activités montre qu'il n'y a plus de situation acquise ;
- analyser le système actuel d'orientation au regard des transformations qui traversent l'entreprise et marquent à la fois la fin du taylorisme et le passage d'une culture de l'obéissance à une culture de la responsabilité ; ce qui suppose un certain niveau de formation, l'acquisition d'une habitude à se mettre en question et la capacité à être stratège de son propre avenir ;
- constater que le modèle salarial d'orientation professionnelle n'est pas le seul à permettre l'absorption de l'ensemble des flux d'actifs présents sur le marché du travail, et qu'il est judicieux de proposer d'autres modèles de référence du développement régional comme peut l'être le modèle entrepreneurial ; ce qui soulève la question du renouvellement de l'artisanat et du commerce et présente comme un enjeu majeur la création d'entreprises.

1.4. Les idées forces

1^{ère} idée force : *Faire de la formation professionnelle un outil au service du développement*

Pour cela il s'agirait, pour répondre aux attentes tant économiques que sociales :

- de renforcer les dispositifs de formation linguistique pour les primo arrivants ;
- de revaloriser les formations, notamment de niveau V, et les métiers industriels ;
- de permettre à la formation (initiale et continue) de jouer pleinement son rôle de promotion et de cohésion sociales et de sécurisation des parcours professionnels;
- de renforcer l'effort en faveur de la formation continue, facteur essentiel de la compétitivité des entreprises franciliennes.

2^{ème} idée force : *Développer l'apprentissage et la formation en alternance au service des jeunes et des entreprises.*

Pour que la pédagogie de l'alternance reste un outil efficace, il paraît indispensable :

- d'améliorer encore la formation et la reconnaissance des maîtres d'apprentissage ainsi que le professionnalisme des formateurs ;
- de rendre pérenne la démarche qualité dans les Centres de Formation d'Apprentis ;
- de développer les parcours pré-qualifiants, de façon à garantir la réussite du jeune.

3^{ème} idée force : *Simplifier et rendre plus lisible le système de formation professionnelle pour plus d'efficacité.*

Un tel objectif nécessite notamment :

- d'articuler le rôle de l'Etat, des partenaires sociaux et de la Région ;
- de conforter la place de la Région comme chef de file et coordonnateur ;
- de recenser, supprimer, regrouper, décloisonner les formations destinées aux jeunes et aux adultes ;
- de territorialiser davantage les actions de formation professionnelle pour mieux répondre aux besoins des bassins d'emploi.

4^{ème} idée force : *Aider au développement des actions d'insertion par l'activité économique*

Le maintien en situation de travail et le retour vers l'emploi des personnes les plus éloignées de l'employabilité impliquent :

- de soutenir les organismes opérant dans ce domaine (associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartier...);
- de coordonner les actions entreprises par toute une série d'acteurs (groupes de territorialisation, PLIE - Plan local d'insertion par l'économie, comités techniques d'animation...).

5^{ème} idée force : *Mettre en place une évaluation systématique et un contrôle des politiques engagées.*

Le suivi et l'appréciation des actions signifient :

- la mise en place d'un strict suivi financier de l'utilisation des fonds de la formation professionnelle ;
- l'évaluation régulière des différents dispositifs mis en place (apprentissage, formation continue, actions 16-25 ans...);
- le contrôle permanent de la qualité des formations subventionnées, sur le plan de l'efficacité pédagogique et des résultats en terme d'insertion ;
- une exigence accrue, en termes d'assiduité, vis-à-vis des stagiaires de la formation professionnelle.

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET RECOMPOSITION DU TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'exécutif régional ambitionne de répondre aux attentes des Franciliens en matière de croissance des activités, de création d'emplois et d'insertion sociale et professionnelle (les Etats généraux de l'emploi hier, le Plan régional d'action pour l'emploi et la création d'entreprises aujourd'hui). Il dispose d'un cadre juridique qui lui permet :

- ♦ de contribuer à créer les conditions d'un développement économique et social sur l'ensemble du territoire ;
- ♦ d'aider à la résorption du chômage des adultes et à la non précarisation des jeunes entre 16 et 25 ans ;
- ♦ d'agir en complémentarité avec les acteurs locaux pour recomposer le tissu social et enrayer les processus d'exclusion ;

- ♦ de favoriser le développement de la recherche et les transferts de technologie ;
- ♦ de tisser des liens internationaux, notamment avec nos partenaires européens, pour favoriser les échanges et asseoir la compétitivité et le rayonnement de la région.

Il y parviendra en mettant en place les éléments qui structurent, organisent et constituent ce que l'on appelle communément « l'environnement économique régional » - une autre façon d'aborder la question de l'organisation productive performante.

2.1. Construire une véritable culture d'anticipation et d'appropriation du changement

Dans un contexte d'interpénétration des marchés fondée sur la liberté des échanges, des déplacements et des investissements, un nouveau mode de fonctionnement de l'économie s'est mis en place. Il a pour effet une spécialisation industrielle, une division spatiale du travail et une réorganisation des rapports industries-services.

Par ailleurs, la mondialisation de l'économie a rendu caduque les modèles économiques antérieurs et oblige les entreprises à une adaptabilité et une réactivité accrues.

Un double défi apparaît :

- ✓ pour l'entreprise, il s'agit de rechercher de nouvelles formes organisationnelles réactives, le travail humain se déplaçant vers des emplois à plus fort degré d'initiative ;
- ✓ pour la Région, il s'agit de construire un modèle d'action collective efficient, prenant en compte les besoins et les capacités des hommes et des femmes qui y vivent.

Mais, qu'il s'agisse de la société civile ou des acteurs institutionnels, la communauté régionale doit être en capacité d'apporter des réponses à la mesure des enjeux de la période. Pour cela, elle doit prendre la mesure des changements et des dynamiques en cours.

Cela implique :

- ♦ un rapport approprié au terrain caractérisé par une observation, une réflexion de type prospectif et par un suivi : une « veille technologique » ;

- ♦ une attitude d'esprit tournée vers la qualité et la maîtrise de l'expérience présente et future.

Or, malgré les périodes propices à une réflexion de nature prospective (Schéma directeur - Contrat de plan - Schéma des formations) la culture « prospective » n'est pas assez développée au sein de la communauté régionale. Par ailleurs, nous nous trouvons confrontés à des situations instables et évolutives qu'il faut prendre en compte pour ajuster les orientations prises.

Aussi, s'il est indispensable d'appréhender le long terme (la réflexion prospective) pour préparer l'avenir, nous devons également identifier le court terme (la veille technologique) de façon à s'approprier le changement en l'anticipant.

Il nous faut donc construire une véritable culture d'anticipation et d'appropriation du changement. Il s'agit de prendre la mesure du changement et de la dynamique en cours. Dans les faits cela conduit :

- ✓ à partir des travaux de nature prospective réalisés par les bureaux d'études, les équipes universitaires ou des structures comme l'ARD, l'IAURIF et le CROCIS (Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services), à évaluer les scénarios possibles de façon à en dégager les incidences dans les domaines concernés ;
- ✓ à mener, dans le cadre des structures publiques et des chambres consulaires, mais aussi des branches, des structures interprofessionnelles, des services économiques des collectivités infrarégionales... un travail de « veille technologique » par la constitution d'un réseau d'opérateurs (experts, chercheurs, décideurs ...) de façon à collecter et traiter des informations sur la réalité sociale, économique et technique ;
- ✓ à assurer, par l'intermédiaire des institutions existantes, l'appropriation par les opérateurs et acteurs eux-mêmes, des questions, enjeux et problématiques jugés stratégiques. Dans cet esprit, la COPIRE (Commission paritaire interprofessionnelle de l'emploi) pourrait jouer un rôle important, à condition de lui en donner les moyens.

2.2. Pour un développement durable¹ indissociable de l'aménagement de l'espace

L'économie de la région se met en phase avec l'évolution des grandes agglomérations européennes et mondiales. Cette internationalisation permet à l'Ile-de-France de figurer parmi les principales régions économiques européennes. Mais elle

¹ Ici, l'expression « développement durable » est entendue comme un moyen d'agir, sur le long terme, sur l'environnement économique et social de la région.

l'expose, nous l'avons montré dans le début de notre rapport, à des risques brutaux de retournement de conjoncture.

L'Ile-de-France reste la première région de France :

- ◆ avec 11 millions d'habitants et 5,5 millions d'actifs, elle constitue une très grande région urbaine dont le poids démographique est comparable à celui d'un pays comme la Belgique ;
- ◆ avec un produit intérieur brut de plus de 400 milliards d'euros, notre région, qui n'abrite que 20% de la population française, contribue à 28 % de son PIB, et sa production représente 6 % de la production de la zone Euro.

Depuis le début des années 90, l'évolution du système productif se caractérise par une accentuation de la tertiarisation et le développement de nouvelles formes d'activité. La région est présente dans tous les secteurs de l'économie, y compris les plus récents comme celui des technologies de l'information et de la communication qui concerne près de 10 % des salariés du secteur privé. Les 345 000 emplois des 12 800 établissements de ce secteur pèsent dès aujourd'hui, en terme d'emplois, autant que le commerce de détail, le commerce de gros ou la réparation automobile et plus que la construction ou le tourisme.

La désindustrialisation de l'économie francilienne, malgré la compensation du secteur tertiaire, a entraîné une polarisation de l'espace et des ruptures territoriales :

- ◆ désaffectation totale ou partielle de certains sites industriels et de leurs abords qui constituent désormais des secteurs urbains déstructurés ;
- ◆ consolidation d'un certain nombre de pôles urbains sur lesquels se concentre la dynamique économique ;
- ◆ concentrations de cadres de haut niveau mais aussi, à l'inverse, de populations sans emploi, faiblement ou pas qualifiées, dans certains quartiers, d'où l'apparition de véritables fractures sociales et territoriales.

Les travaux et réflexions menés conduisent à un diagnostic qui montre combien il est indispensable de lier développement économique et aménagement de l'espace. En effet, les contrastes sociaux et les déséquilibres territoriaux sont plus accentués en Ile-de-France qu'ailleurs.

C'est pourquoi, au delà des préoccupations conjoncturelles, il s'agit d'envisager un développement économique :

- qui vise à enrayer le processus de désindustrialisation ;
- qui contribue à la revitalisation des zones en difficulté ;
- qui maintienne la vitalité des zones rurales ;
- qui favorise le rayonnement international de la région capitale.

2.3. Les idées forces

Huit idées forces peuvent être retenues :

1^{ère} idée force : *Mettre en place une politique économique susceptible de maintenir et développer l'industrie francilienne.*

Car l'industrie :

- ✓ a un rôle d'entraînement, notamment en matière d'emplois ;
- ✓ offre une grande variété d'emplois (qualifiés et non qualifiés) ;
- ✓ est moins sensible que les services aux aléas de la conjoncture.

C'est pourquoi, il s'agirait de mener une politique ambitieuse, s'appuyant sur des mesures :

- ❖ structurelles (dans le domaine du foncier, de l'accueil d'entreprises étrangères, du soutien par les collectivités à l'amélioration de l'environnement des entreprises) ;
- ❖ d'accompagnement (en direction des TPE et des PME notamment) comme le transfert de technologies dans le cadre d'accords passés avec les organismes de recherche et les universités ;
- ❖ d'aides en faveur du développement de technopoles et du fonctionnement des incubateurs, des pépinières d'entreprises et des hôtels industriels ;
- ❖ de sauvegarde de secteurs industriels comme la mécanique, la construction électrique et électronique, l'aéronautique et le spatial, l'armement, le BTP, piliers de l'activité économique et de l'emploi ;
- ❖ de soutien actif à l'émergence ou au maintien de pôles d'excellence (foires et salons, loisirs, culture, tourisme, biotechnologies, optronique...).

Une politique globale, se traduisant dans les moyens et les outils, sans alourdir la taxation globale mais en réaffectant judicieusement les recettes, et la décentralisation, en établissant clairement le rôle pilote de la Région, doivent permettre d'accentuer les coopérations entre l'ensemble des composantes (publiques et privées) parties prenantes de cette re-dynamisation du tissu industriel.

2^{ème} idée force : *Faire de l'artisanat un instrument de cohésion sociale et d'aménagement de l'espace.*

Parce que le secteur artisanal :

- ✓ présente une grande diversité d'activités et de métiers à même de répondre aux attentes des jeunes et de leur permettre une insertion sociale et professionnelle réussie ;
- ✓ est réparti sur l'ensemble du territoire et à ce titre participe à l'animation de la cité par les services proposés aux habitants dans le cadre de leur vie quotidienne ;
- ✓ dispose d'une tradition pédagogique fondée sur l'apprentissage qui, dans ses modalités pratiques et par les valeurs qu'il transmet, participe pleinement à la construction de la personne, en tant qu'être social à part entière.

Pour qu'il en soit ainsi, il s'agirait donc (sans ignorer la nécessaire implication de l'Etat et de l'Union européenne, par les dispositions fiscales, et notamment la TVA) de :

- ❖ favoriser la transmission d'entreprises par la mise en place du Contrat Installation Formation dans l'Artisanat (CIFA) ;
- ❖ réserver, dans le cadre des réhabilitations urbaines menées par les collectivités locales, des locaux d'activité en pied d'immeuble et loués à des prix modérés ;
- ❖ rendre possible, par la dévolution en lots séparés, l'accès aux marchés publics.

3^{ème} idée force : *Favoriser le développement des commerces et des services de proximité :*

Il s'agit de maintenir ou de développer les commerces de proximité, les activités de services aux personnes, de favoriser l'installation de professions libérales et, plus largement, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie par un meilleur accès aux services de proximité. De plus, le développement de ce type d'activités contribue à une plus grande égalité d'accès à l'emploi et favorise le développement endogène des territoires.

Un tel objectif pourrait se concrétiser par :

- ❖ l'optimisation d'outils financiers développés en faveur de ces entreprises ;
- ❖ la création ou l'aménagement de locaux, situés dans des zones résidentielles, pouvant accueillir ces activités ;
- ❖ la poursuite de la politique de lutte contre l'insécurité.

4^{ème} idée force : *L'immobilier d'entreprise est l'un des facteurs qui contribuent au développement économique mais aussi spatial d'une région.*

par :

- ✓ les capacités d'installation d'activités nouvelles et de logistique¹ existantes ou programmées ;
- ✓ la répartition des implantations sur le territoire régional et par voie de conséquence les possibilités qu'elles offrent en terme d'attractivité ;
- ✓ l'adéquation entre l'évolution de l'emploi que les infrastructures permettent d'envisager et l'évolution de la démographie pour chaque territoire.

Il s'agirait donc de travailler sur l'implantation de l'immobilier d'entreprise avec comme ambition de rechercher :

- ❖ le soutien aux démarches intercommunales évitant une concurrence stérile ;
- ❖ l'attractivité des territoires et la revitalisation du tissu industriel ;
- ❖ l'emploi des habitants vivant notamment dans les centres-villes ;
- ❖ l'efficacité de l'Ile-de-France au plan national ;
- ❖ une plus grande mixité fonctionnelle et un meilleur équilibre des territoires.

5^{ème} idée force : *Mettre en place une véritable politique d'appui à la création/reprise et au développement d'entreprises en Ile-de-France, afin :*

- ✓ de rendre la création/reprises d'entreprises accessible au plus grand nombre de porteurs de projets ;
- ✓ d'alléger et simplifier le dispositif financier pour le rendre lisible et compréhensible aussi bien par les porteurs de projet que par les financeurs eux mêmes ;
- ✓ d'assurer la pérennité des TPE confrontées lors des premières années de leur existence à certaines difficultés financières et économiques qui les fragilisent ;
- ✓ de faciliter l'embauche de personnel dans les TPE et les PME malgré la complexité croissante des lois régissant le travail ;
- ✓ de faciliter l'installation d'entreprises de proximité qui favorisent la cohésion sociale et développent les liens sociaux.

Une telle politique d'accompagnement et de suivi pourrait conduire à :

- ❖ expérimenter un dispositif régional d'évaluation et d'attribution coordonné des financements d'accompagnement existants, dont la conférence financière évoquée par la communication de l'Exécutif pourrait être la première étape ;
- ❖ mettre en place des chèques-conseils aux TPE ;
- ❖ favoriser l'émergence de clubs de jeunes entreprises, afin de briser l'isolement dans lequel se trouve trop souvent le jeune entrepreneur ;

¹ A ce titre, il convient de ne pas oublier la contrainte que constitue la taxe annuelle sur les entrepôts perçue par l'Etat.

- ❖ encourager les dispositifs de parrainage du type PLATO¹ (dispositif permettant la mise en réseau de jeunes chefs d'entreprises et leur parrainage par des cadres de grandes sociétés) ;
- ❖ lancer un plan de communication en direction des jeunes sur la création et la reprise d'entreprise, en liaison avec les chambres consulaires.

6^{ème} idée force : *S'assurer de l'efficacité et du portage optimisé des mesures et des aides en faveur du développement économique.*

Il existe actuellement pas moins de 25 dispositifs qui proposent tous des aides favorisant le développement économique. Une évaluation des actions régionales permettrait :

- ✓ de mesurer l'efficacité des dispositifs existants à seule fin d'en apprécier le bien fondé dans la situation actuelle ;
- ✓ d'apprécier comment ceux-ci ont été utilisés par ceux là même auxquels ils étaient destinés.

En procédant à une telle évaluation (à savoir la mesure et l'appréciation des effets des actions régionales) il serait possible :

- ❖ d'affecter les crédits nécessaires aux mesures les plus efficaces ;
- ❖ de voir s'il faut réajuster ou supprimer certaines aides plutôt que de pratiquer « l'empilement de mesures » ;
- ❖ de procéder à un toilettage dans le simple but de rendre l'ensemble plus lisible tout en améliorant sa performance.

7^{ème} idée force : *Reconnaître la recherche comme un vecteur essentiel du développement économique et un important gisement d'emplois*
du fait de :

- ✓ la présence sur le territoire francilien de grands organismes publics comme le CNRS, le CEA, l'INSERM, l'INRA ;
- ✓ l'existence de pôles de recherche privée et du potentiel que constituent l'axe Versailles – Vélizy – Saint-Cloud en matière de recherche militaire et aéronautique, et le « croissant scientifique » qui va de Saint-Quentin-en-Yvelines à Evry, en passant par Massy – Saclay et la Vallée de la Bièvre ;
- ✓ la présence de nombreux ingénieurs et scientifiques susceptibles de fonder une entreprise sur la base d'un projet de haute technologie.

Pour donner une plus grande efficacité à ce potentiel, faciliter les transferts de technologie et améliorer la collaboration entre le monde économique et les milieux de la recherche, il serait souhaitable :

¹ PLATO : Peterschap Leerplan Arrondissement Turnhout Ondernemingen. Ce dispositif a été créé dans la ville de Turnhout en Belgique, il a pour objectif de mettre à disposition des PME-PMI les compétences de grandes entreprises (cf annexe 3).

- ❖ de valoriser le potentiel de recherche francilien à travers une politique concertée associant notamment les universités, les grandes écoles et les établissements publics ;
- ❖ de concentrer les efforts en faveur des secteurs les plus porteurs et les plus directement liés aux recherches finalisées ainsi qu'aux besoins des PME ;
- ❖ de répartir par domaines la recherche en dehors de ses implantations traditionnelles que sont Paris intra muros et le Plateau de Saclay, en facilitant notamment son développement dans la partie nord, nord-est de la région ;
- ❖ de développer et aménager des procédures visant à faciliter le recrutement des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens dont les entreprises ont besoin (CIFRE, CORTECHS, aides de l'ANVAR...),
- ❖ de valoriser des projets dormants dans l'ensemble des entreprises (petites et grandes), notamment dans les domaines militaire, aéronautique et spatial,
- ❖ de soutenir les dispositifs « d'essaimage » qui permettent à des cadres salariés de créer leur propre entreprise.

8^{ème} idée force : *Impulser le dialogue entre tous les acteurs économiques et sociaux pour favoriser la formulation de projets et de propositions au service de l'emploi et du développement de la région.*

Les grandes entreprises et les PME importantes ont des structures sociales qui leur permettent de suivre l'évolution du code du travail et les différentes lois sociales s'y rattachant, notamment celles qui concernent l'exercice du droit syndical.

A contrario, les petites PME et les TPE ont besoin de moyens et de compétences nécessaires pour dédramatiser la complexité du droit du travail, faciliter l'embauche et créer les conditions du dialogue social des salariés.

Pour appuyer cette démarche, il serait souhaitable :

- ❖ de créer des centres de gestion agréés de relations contractuelles du travail pour les TPE et les petites PME ;
- ❖ d'aider les partenaires sociaux à faire du dialogue social un moyen d'action pour le développement de l'activité économique et l'amélioration des conditions de vie au travail.

3 - ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES FRANCILIENS

Nous l'avons déjà écrit dans les précédents chapitres, notre région, bien que riche de potentialités techniques, financières et humaines, est devenue un « géant aux pieds d'argile », sensible aux aléas de la conjoncture. Elle fait partie des six principales régions économiques du nord-ouest de l'Europe, elle concentre une grande partie du pouvoir politique économique et financier... autant de caractéristiques qui ont des incidences au niveau des territoires.

Ainsi, l'adaptation du système productif francilien aux nouvelles données de l'économie mondiale a provoqué des ruptures entre les territoires. Cette forte partition des espaces régionaux sur le plan socio-économique se traduit par divers déséquilibres, notamment entre le marché du travail et la demande d'emploi. D'où les préoccupations de l'Etat, de la Région, des Départements... exprimées dans le cadre du SDRIF d'une part et du CPER d'autre part, qui insistent sur le redéveloppement des territoires en difficulté :

« Territoires touchés par la désindustrialisation, nécessitant un effort de solidarité et une intervention publique qui permettent un redéveloppement du tissu économique, une amélioration du cadre de vie et un meilleur accès aux services publics. »

Le point 2.2 ci-dessus, sur le développement économique, l'emploi et la recomposition économique et sociale du territoire, exprimait une exigence forte adressée aux espaces régionaux que le titre du présent chapitre met en exergue, à savoir : l'attractivité des territoires.

Il s'agit de mettre en place un « modèle » d'aménagement du territoire, qui soit capable de dynamiser les territoires dans le respect de leurs spécificités.

3.1. Une approche stratégique du développement, partagée par l'ensemble des acteurs

La Région dispose d'ores et déjà d'un ensemble d'outils au service de l'aménagement du territoire et du développement durable en Ile-de-France.

Ses outils principaux sont le Schéma Directeur Régional de la Région d'Ile-de-France et le Contrat de plan Etat-Région, mais aussi toute la panoplie des contrats avec les collectivités infra-régionales. Ces moyens participent de la mise en cohérence des territoires franciliens et permettent de mettre en œuvre des projets concertés de développement dans une perspective de moyen et long termes. La Région est donc devenue, en liaison avec l'Etat, un acteur central de la programmation décentralisée et elle a le rôle d'impulsion et de coordination.

Aussi est-il souhaitable de poursuivre cette approche concertée et territorialisée des politiques publiques, en faisant particulièrement attention aux risques que font peser les fractures territoriales actuelles sur le développement à moyen et long termes

3.2. Les axes majeurs d'un redéploiement des activités sur les territoires en vue d'un développement équilibré

Il existe actuellement une tendance à la dualisation des territoires, souligne l'IAURIF, avec d'un côté, les territoires « gagnants », attractifs, bénéficiant d'un tissu d'entreprises et de services de qualité, et de l'autre des territoires « perdants » avec des activités en déclin, peu de services et confrontés à des problèmes sociaux importants.

D'un strict point de vue économique, et sans même évoquer la nécessaire solidarité, il n'est plus possible de laisser ces territoires « perdants » s'enfoncer dans une spirale de repli car, dans le cadre de la compétition internationale, c'est l'avenir de l'ensemble de la région qui est en jeu.

Des notions comme : la cohésion sociale, la qualité de vie, la sécurité, la qualité de l'environnement sont tout aussi importantes que l'existence de facteurs d'ordre organisationnel, relationnel, formatif...

Parmi les axes majeurs facteurs d'attractivité, il serait judicieux de retenir en priorité :

- ❖ le développement de secteurs à fort potentiel (aéronautique, biotechnologies, secteur de l'environnement ou de la chimie fine) de façon à favoriser la constitution de grappes ou clusters ;
- ❖ le maintien ou le redéveloppement d'une économie résidentielle, facteur d'équilibre d'un territoire par les effets des services, comme de la sécurité, sur la qualité de vie ;
- ❖ le maintien de services publics et le développement de services de proximité garants d'un rapprochement entre la ville, ses habitants et les salariés des entreprises implantées sur le territoire ;
- ❖ dans le cadre de projets partagés, avec une action foncière volontariste et un engagement fort pour la réhabilitation des centres, des quartiers, des zones d'activité et la revitalisation des zones rurales.

Facteurs d'attractivité, ils doivent s'accompagner :

- ✓ d'un ciblage des territoires (potentiel économique, habitat, environnement éducatif...) de façon à construire une image valorisante des différents territoires ;
- ✓ d'infrastructures facilitant l'accessibilité et les échanges tant entre les territoires, qu'avec les autres régions françaises et européennes ;
- ✓ d'une stratégie de communication et de promotion conduite en partenariat avec les différents organismes en charge de la promotion de l'Ile-de-France ;

3.3. Les conditions de la réussite d'une stratégie de développement partagée

Le redéploiement des activités économiques, comme la relance d'une nouvelle dynamique, implique la mise en place de moyens adaptés.

Parmi ces moyens citons de façon préférentielle, car indispensables à tout développement :

- ❖ la participation des chambres consulaires comme des établissements publics appelés à jouer un grand rôle en tant qu'acteurs de terrain ;
- ❖ la mise en place d'aides indirectes en amont (foncier, immobilier...) ou de politiques d'accompagnement (transport, TIC, logement, formation, services...);
- ❖ la conclusion d'actions contractuelles avec les collectivités et la mise en place d'aides à l'implantation d'activités, d'hôtels d'entreprises...

Pour l'acteur Région, cela signifie aussi « penser globalement et agir localement ». Ce qui signifie qu'il convient de garder à l'esprit :

- ✓ que pour une même compétence, plusieurs niveaux d'administration peuvent se révéler pertinents et qu'il convient souvent de distinguer un niveau régional stratégique (définition des objectifs à long terme et des grands principes) d'un niveau de mise en œuvre, plus proche des besoins et des attentes des bénéficiaires (importance de l'intercommunalité) ;
- ✓ que, dans un monde de plus en plus globalisé, les problèmes sont de plus en plus transversaux et les solutions de plus en plus interdépendantes, et qu'il est indispensable de clarifier les responsabilités et de simplifier, autant que possible, les procédures ;
- ✓ que, sur le plan institutionnel, il s'agira de rechercher, pour chaque politique ou chaque compétence, le niveau (politique ou géographique) le plus pertinent, et de mettre en place des processus assurant la cohérence d'ensemble.

CONCLUSION

Dans le délai imparti, le présent rapport a cherché à attirer l'attention sur les principaux éléments qui devraient être pris en compte dans un plan régional pour l'emploi et la création d'entreprises :

- une meilleure formation pour tous ;
- la recherche d'un équilibre harmonieux entre la création et le développement des entreprises, créatrices de richesses et d'emplois, et le nécessaire traitement social du chômage ;
- la territorialisation des actions faisant intervenir l'ensemble des partenaires politiques, administratifs, économiques, sociaux et associatifs ;
- l'évaluation systématique des dispositifs et des procédures mis en place par la Région.

ANNEXES

ANNEXE I
SAISINE DE L'EXECUTIF

- lettre du Président du Conseil régional du 18-3-2003
- communication de l'Exécutif sur l'emploi en Ile-de-France
(Conseil régional du 27 mars 2003)

ANNEXE II

**DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET DISPOSITIFS REGIONAUX
(DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)**

LES OUTILS D'UNE POLITIQUE REGIONALE POUR L'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le cadre communautaire :

Les Etats et les collectivités locales ne peuvent accorder d'aides aux entreprises qui seraient susceptibles de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certains secteurs de production particuliers.

Toutefois, les aides à caractère économique peuvent être compatibles avec le marché commun dans la mesure où elles facilitent le développement de certaines régions ou activités, quand les conditions des échanges ne sont pas altérées dans une mesure contraire à l'intérêt commun (Cf. Art .87 du Traité sur l'U.E.).

De plus, la Commission procède à l'examen permanent des régimes d'aides existant dans les Etats membres de l'Union. La Commission peut proposer aux Etats des mesures qui peuvent favoriser le développement et l'amélioration du fonctionnement du marché commun.

Si la Commission constate qu'une aide instituée par un Etat ou par une collectivité locale n'est pas compatible avec le marché commun, elle décide sa suppression ou sa modification dans un délai qu'elle détermine. En cas de non mise en conformité avec les dispositions communautaires, la Commission peut saisir directement la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Quant au Document unique de programmation pour les interventions structurelles communautaires (DOCUP) dans les territoires de la région Ile-de-France concernés par l'objectif 2 pour la période 2000-2006, il a été approuvé par la Commission le 22 mars 2001. La décision portant approbation du DOCUP a été publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 4 juillet 2002.

Le cadre national de l'action économique :

L'autonomie d'action des collectivités territoriales a été très étendue même si elle reste encore largement encadrée par la loi et le contrôle de légalité effectué par les services de l'Etat.

L'Etat reste donc l'acteur central de la politique économique et la Région ne dispose que de certaines compétences limitées même si elle exerce aujourd'hui le rôle de chef de file pour les aides directes aux entreprises.

Cette action économique des collectivités territoriales se décline en plusieurs catégories :

1- les collectivités peuvent créer et participer à des Sociétés d'Economie Mixte Locales.

Ces SEML sont créées dans le but de participer à des opérations d'aménagement, de construction, d'exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou toute autre activité d'intérêt général.

Les collectivités locales peuvent accorder aux SEML des subventions ou des avances destinées à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique d'un territoire ou à la gestion de services communs aux entreprises.

Une convention doit préciser les obligations des SEML en contrepartie des aides qui leur sont accordées par les collectivités territoriales.

2- Les aides aux entreprises :

Traditionnellement les collectivités territoriales peuvent accorder quatre catégories d'aides aux entreprises :

- a- des aides directes
- b- des aides indirectes
- c- des aides conventionnelles
- d- des dispositifs d'ingénierie financière

a- les aides directes :

Trois catégories d'aides directes existaient avant la loi « Démocratie de proximité » de février 2002:

La prime régionale à l'emploi, la prime régionale à la création d'entreprises, les bonifications d'intérêts ou les prêts et avances pouvant être accordés à des conditions plus favorables que le taux moyen des obligations.

Depuis la loi « Démocratie de proximité » *« les aides directes revêtent la forme de subventions, de bonifications d'intérêts ou de prêts et avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que celles du taux moyen des obligations »*.

De plus, les aides directes versées sous la forme de subventions ne sont plus limitées aux seules prime régionale à l'emploi ou prime régionale à la création d'entreprises.

Il est à noter que la Région Ile-de-France n'a pas de dispositif de prime à l'emploi.

b- les aides indirectes :

Elles n'ont pas été modifiées par l'entrée en vigueur de la loi « Démocratie de proximité ». Elles consistent surtout en aides à l'achat ou à la location de bâtiments. Il s'agit pour la collectivité d'acquérir des immeubles industriels existants et de les rétrocéder ou de les louer après rénovation en accordant à l'entreprise acquéreur ou locataire un rabais, les collectivités prenant en charge au maximum la différence entre le prix de revient après rénovation et le prix correspondant aux conditions du marché. Mais ces rabais ne peuvent être accordés qu'aux entreprises de moins de 250 salariés, ayant un

chiffre d'affaires annuel inférieur à 40 Millions d'€ ou un bilan annuel inférieur à 27 Millions d'€.

De plus, la vente d'un terrain à une entreprise pour un prix symbolique doit être assortie d'un engagement de celle-ci. (Ex. : créer un certain nombre d'emplois sur une période déterminée).

c- les aides conventionnelles :

Ces aides sont fixées dans des conventions conclues entre les collectivités territoriales et l'Etat pour des actions portant sur la politique agricole et industrielle.

d- les dispositifs d'ingénierie financière.

Ces dispositifs comprennent les garanties d'emprunts, la participation au capital de sociétés et la participation à des sociétés de garantie.

- *les garanties d'emprunt* : la Région peut accorder des garanties d'emprunt dans les conditions fixées par le CGCT.

- *la participation au capital des sociétés* : la Région peut participer au capital d'un établissement de crédit ayant pour objet exclusif de garantir des concours financiers accordés à des personnes de droit privé et notamment à des entreprises nouvellement créées.

- *la participation à des sociétés de garantie.*

Les dispositions régionales en Ile-de-France :

Rappel chiffré de l'aide à l'action économique accordée par la Région.

Au budget 2003, la Région Ile-de-France a proposé d'inscrire :

- 146,642 M€ d'autorisations de programme pour le développement économique dans le budget d'investissement (dont 93 Millions d'€ pour la recherche) ;
- 17,863 M€ d'autorisation d'engagement pour l'action économique dans le budget de fonctionnement.

Les dispositions régionales d'aide à l'activité économique comprennent quatre axes importants :

- 1- L'appui aux PME-PMI ;
- 2- L'aide à la recherche et à l'environnement technologique ;
- 3- L'appui aux secteurs d'activités ;
- 4- L'appui au développement économique local.

1- L'appui aux PME-PMI :

L'appui aux PME-PMI constitue le levier majeur de l'action économique de la Région Ile-de-France.

Cet appui aux PME-PMI se manifeste par :

a- *l'aide à la création d'entreprises* grâce à l'aide à la formation et au conseil (Cap Entreprise) et grâce aux dispositifs de financement en capital (Ile-de-France Amorçage et Ile-de-France Développement), en garantie ou en soutien à des associations accordant des avances remboursables.

b- *l'aide à l'immobilier d'entreprise*:

Cette aide vise à favoriser le développement des incubateurs et des pépinières d'entreprises, de locaux d'activité pour les PME et d'actions de requalification des zones d'activité économique.

c- *l'aide au développement des entreprises*:

Elle est mise en œuvre par différents dispositifs comme :

- le FRAC Emploi, le FRAC Conseil, l'ARSIE. Cette dernière aide a pour but de permettre à des associations ou à des entreprises de créer des activités ayant vocation à embaucher des personnes durablement exclues du marché du travail ;

- les réseaux d'entreprises pour l'emploi avec l'appui de l'ARACT dont le but est d'appuyer les politiques d'anticipation en matière d'emploi et de qualification, de promouvoir des expériences d'amélioration des conditions de travail, d'encourager le recours au conseil ;

- le FDPMI qui permet le soutien aux petits projets de financement et de développement de l'entreprise.

d- *les aides en faveur de l'exportation* :

La Région accorde des subventions pour des actions en faveur de l'exportation grâce aux dispositifs :

- AREX (Appui Régional à l'Exportation) : il s'agit d'aider les entreprises à établir un plan de stratégie export, à disposer de compétences spécialisées nécessaires, à rechercher des partenaires européens, et à être présentes, sur les salons) ;

- ARIMEX (Appui Régional à l'Implantation sur les Marchés Extérieurs) : l'objectif de l'ARIMEX est d'encourager les PME à créer leur propre implantation commerciale, nouvelle et permanente, sur un marché à fort potentiel déjà prospecté, hors UE, pour développer leurs exportations.

2 . L'aide à la recherche et à l'environnement technologique :

a- *les aides à la recherche et aux pôles d'excellence* :

Ces aides permettent de soutenir les actions prioritaires pour la région (Appel à projet Sésame, GIP Génopôle), les autres projets structurants, les bourses et l'accueil des chercheurs étrangers. (Une subvention importante a également été accordée à la Société civile Synchroton Soleil). Ces aides doivent développer les capacités de recherche de la région et favoriser le développement de pôles d'excellence de niveau international.

b- l'aide à l'amélioration de l'environnement technologique :

Elle consiste surtout en des aides en faveur des transferts de technologies vers les PME. Il s'agit aussi de favoriser l'environnement technologique des entreprises en créant des boucles locales et des équipements pour la diffusion de contenus scientifiques.

De plus, la Région accorde des subventions de fonctionnement aux CRITT et aux réseaux de diffusion de technologies.

3- L'appui aux secteurs d'activités :

Les fonds alloués à l'appui aux secteurs d'activités sont sensiblement moins importants que ceux accordés à l'appui aux PME-PMI, à la recherche et à l'environnement technologique.

Deux secteurs sont plus particulièrement soutenus :

- *l'agriculture et l'agroalimentaire* en favorisant le développement de l'agriculture dans les zones périurbaines fortement peuplées, le développement d'une agriculture durable, et la transmission des exploitations agricoles. (cf. dispositifs ARAQ, PRIMHEUR, PREVAIR, ATREA...);

- *l'artisanat* : le soutien apporté à l'artisanat se manifeste par l'appui à la commercialisation artisanale (subvention accordée pour favoriser la participation à des salons), par l'aide au maintien d'entreprises en milieu rural, la transmission - reprise d'entreprises artisanales, le pré-conseil technologique pour les entreprises artisanales... ;

- *outre les aides individuelles* (FDPMI, FRAC, Fonds de garantie etc...) *certaines filières bénéficient d'un appui spécifique* : soutien à la filière bois, à la filière mécanique et à la filière graphique.

4- L'appui au développement économique local :

L'appui au développement économique local se caractérise par quatre participations de la Région :

- l'aide à la requalification des zones d'activités ;
- l'aide accordée à l'Agence Régionale de Développement qui vise la promotion de l'Ile-de-France et les actions de prospective ;
- le soutien aux projets de développement économique locaux ;
- le partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie.

ANNEXE III

EXPLICITATION DE QUELQUES PROPOSITIONS

ANNEXE 3

Constitution d'une cellule de veille stratégique

Cette cellule de veille stratégique conjoncturelle et structurelle en réseau - capable d'évaluer et d'apprécier les évolutions de la situation économique francilienne - rassemblerait les services de la Région, de l'Etat, les chambres consulaires, les branches et les syndicats. Elle aurait pour but de développer une vision prospective de l'économie de la région et de mettre en place une politique de soutien aux secteurs porteurs. Cet instrument, qui pourrait être la COPIRE, semble pertinent car il permet d'associer l'ensemble des partenaires politiques, sociaux, économiques et pourrait à ce titre dégager une stratégie de développement économique concertée avec une vision de long terme.

Accompagnement et suivi de la création d'entreprises

Pour favoriser la création d'entreprises en Ile-de-France, il est nécessaire de mieux former, accompagner et suivre les personnes qui souhaitent s'installer et ce, par des professionnels. Ces professionnels seraient chargés de conseiller les porteurs de projets, de les orienter, de vérifier la viabilité de leurs projets et de suivre leurs activités sur une période de cinq ans, puisque c'est généralement pendant ces premières années qu'ils sont les plus fragiles financièrement. Il convient donc de développer une politique de professionnalisation, de certification et de mise en réseau des nombreuses structures oeuvrant dans ce domaine.

Création de « chèques - conseils »

Pour que les petites voire les très petites entreprises puissent bénéficier d'un soutien en matière de développement, il serait souhaitable de créer des « chèques - conseils ». Ceux-ci permettraient à des entreprises d'accéder à des conseils (qui seraient juridiques, fiscaux, économiques, bancaires, financiers...). En effet, les TPE ne bénéficient pas toujours des moyens d'expertise dont elles ont besoin.

Le dispositif PLATO

Le dispositif PLATO est original à plusieurs titres. C'est un programme de développement économique des PME-PMI fondé sur une mise en réseau des chefs d'entreprise, parrainés par de grands groupes industriels. Le tout se passe sur un territoire délimité géographiquement (Ex. : ville, communauté d'agglomération...). Concrètement, des groupes de travail thématiques composés de cadres de grandes entreprises et de dirigeants de PME-PMI se réunissent et échangent leurs expériences. Ce parrainage permet à chaque PME-PMI d'être suivie individuellement. Ainsi les chefs de PME peuvent rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent parfois et renforcent leurs compétences en matière financière, managériale, stratégique, administrative et fiscale, ... D'un autre côté, les cadres des grandes entreprises profitent de cette expérience en ayant une meilleure connaissance des PME-PMI, ils sont acteurs du développement économique de leur région et ils participent à la création d'un véritable réseau d'affaires. Les objectifs recherchés par ce programme sont multiples : il s'agit d'améliorer la compétitivité des entreprises sur un territoire, de créer des emplois, d'améliorer l'attractivité du territoire et enfin de favoriser l'émergence d'une dynamique de réseau entre les PME et les grandes entreprises.

Managers de centre ville

La création de postes de managers de centre ville pourrait contribuer à redynamiser les commerces proximité et l'artisanat. Ces managers de centre ville seraient chargés de recenser les locaux vacants - susceptibles d'être occupés par des artisans - et de développer l'ensemble des services de proximité en mettant en relation les propriétaires de locaux et les personnes qui souhaitent créer une nouvelle activité sur un territoire donné.

Immobilier d'entreprise

Les TPE et les entreprises artisanales doivent faire face à des prix de l'immobilier très élevés, particulièrement dans les zones denses. Ceci devient un obstacle à l'installation de jeunes artisans et complique singulièrement la reprise de nombre de TPE et d'entreprises artisanales (Ces prix très élevés risquent même de mettre en péril certains secteurs déjà fragilisés tels que l'artisanat d'art dans le Faubourg Saint-Antoine). Au-delà des dispositifs du type pépinières (pour lesquelles il faudrait pouvoir autoriser, au cas par cas, la prolongation de la durée d'occupation, tous les moyens réglementaires (SDRIF-SCOT-PLU), financiers et conventionnels (DPU-ORU-DPAH...) doivent être mobilisés.

Centres agréés de relations contractuelles du travail

Les centres agréés de relations contractuelles du travail pour les TPE pourraient apporter des réponses adaptées aux entrepreneurs inquiets à l'idée d'embaucher. En effet, nombre d'entre eux craignent de recruter, de peur d'avoir d'importants problèmes juridiques et financiers si un différend survenait entre eux et leurs employés. Aussi ces centres seraient-ils chargés de rédiger les contrats de travail et d'aplanir les risques de contentieux entre l'employeur et l'employé. De nombreux entrepreneurs préférant limiter leur activité par crainte d'embaucher, il semble que de nombreux emplois pourraient être créés si la perspective de l'embauche pouvait être « dédramatisée ». Les relations sociales doivent en effet être appréhendées d'une manière plus sereine et ces centres pourraient contribuer au développement d'un dialogue social constructif.

Revalorisation des métiers manuels

Les efforts de communication sur les métiers manuels et, plus généralement, les opérations de rencontre entre le public scolaire et le monde de l'entreprise, modifient la perception que se font de nombreux jeunes quant à certaines professions.

Développement des foires et salons et tourisme

Le secteur du tourisme contribue pour près de 10 % au PIB de la région. Paris est en effet une des destinations touristiques les plus courues mondialement. Or, depuis plusieurs années on constate d'importantes difficultés de recrutement dans ce secteur. Il paraît donc particulièrement important de revaloriser les professions liées à ce secteur (restauration, hôtellerie...) et de poursuivre l'effort en faveur de l'apprentissage de langues étrangères et de conforter la place de Paris. Développer le secteur touristique c'est aussi porter plus particulièrement attention à la place de Paris dans le cadre de l'organisation des foires et salons (cf. le tourisme d'affaire).

Si Paris demeure la ville qui rassemble le plus grand nombre de salons et de rencontres internationales (selon l'Union des Associations Internationales, Paris a accueilli près de 400 congrès l'an dernier, alors que Londres, deuxième place après Paris, n'en a accueilli que 185) il n'en demeure pas moins que la tendance observée ces dernières années est plutôt inquiétante, du

fait de la forte concurrence de certains pays d'Asie, de Londres et de grandes métropoles allemandes. Il paraît donc particulièrement important d'assurer une bonne desserte des lieux d'exposition et de congrès et d'élaborer, dans la perspective de la révision du SDRIF, un "schéma" de parcs d'exposition et de congrès de façon à améliorer l'offre en évitant les double-emploi et les concurrences stériles.